

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : J-F. MARY

48. Vente parcelle BV 1245 à M. et Mme Perez

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle BV 1245. Cette dernière n'a pas d'intérêt patrimonial.

Mme et M. PEREZ ont proposé l'acquisition de la parcelle pour le montant de 6.240 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'annuler la délibération en date du 12 février 2020 qui mentionnait une superficie erronée de 57 m².

D'accepter la vente de la parcelle BV 1245, d'une superficie de 48 m² pour le montant de 6.240 € à Mme et M. PEREZ, résidant 9 impasse Pierre et Marie Curie à Marseillan, 34340, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 23, Abstention 5)

Annule la délibération en date du 12 février 2020 qui mentionnait une superficie erronée de 57 m².

Accepte la vente de la parcelle BV 1245, d'une superficie de 48 m² pour le montant de 6.240 € à Mme et M. PEREZ, résidant 9 impasse Pierre et Marie Curie à Marseillan, 34340, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

